

## POLITIQUE CULTURELLE

### ARTS PLASTIQUES ET VISUELS EN RHÔNE-ALPES Artistes création et institution

## État des lieux et propositions...

« *L'Histoire de l'Art ne se décrète pas, elle s'impose d'elle-même et s'inscrit dans le temps... »*

**Nous nous attacherons ici à parler plus particulièrement des rapports entre l'artiste (*valable pour les associations*) et l'institution Région,**

**Par notre expérience d'artiste, conjuguée avec nos engagements pour la collectivité nous vous proposons un état des lieux et des propositions que nous essayons ici de synthétiser.**

## LA CRÉATION EN RHÔNE-ALPES ?

**Nous aimerions évidemment trouver une particularité (*de préférence positive*) à la création en Rhône-Alpes. Mais ici, comme ailleurs, elle se fond dans l'uniformité de la mondialisation et de ses préoccupations.**

Comme partout dans le monde occidental, l'accélération de la consommation des choses, des idées et des hommes, le besoin effréné d'images et de reconnaissance rapide entraîne, parfois, et peut-être trop souvent, un simple brassage d'apparences, bien plus que le développement d'un cheminement, d'une démarche sous-tendue par le doute.

Et même s'il n'y a pas intention de favoriser à priori cette situation, ce processus est parfois déjà inscrit dès les écoles d'art.

Quoi qu'il en soit, Rhône-Alpes est riche d'artistes, d'associations, de professionnels et de structures de toutes sortes, (privées, associatives, institutionnelles) riche de ses diversités.

Dans les débats sur les arts plastiques et l'art contemporain, on rencontre parfois de la part des **élus** une volonté de comprendre objectivement la réalité de l'artiste et de la création et de la prendre en compte. En revanche il existe un évident blocage d'une partie des services de l'**institution** où quelques « experts », « chargés de mission » et autres « spécialistes » en interactivité avec la DRAC **veulent ignorer la parole de l'artiste, et surtout des structures qui les représentent**. Ces structures sont systématiquement écartées de la réflexion et du débat qui naturellement les concernent, et toujours exclues des commissions de travail et d'attributions.( ?)

Seule, est sollicitée la parole d'autres institutions (régionales ou nationales) et de ses divers représentants, renforcée par le para-institutionnel et ses représentants cooptés.

*Nous ne voulons pas croire que cela vienne d'une volonté concertée, mais plutôt d'un système établi, et d'un fonctionnement atténué par quelques-uns, et amplifié par beaucoup d'autres.*

*Il y a évidemment les « grands messes » où les acteurs de la profession se rassemblent, un moment certainement utile de prise de parole, mais ces grandes psychanalyses collectives ne changent rien, car ne change pas le fonctionnement du système. Ce changement ne pouvant se faire - nous le savons - que par une volonté du politique.*

## SUJETS SUR LESQUELS LES ARTISTES SOUHAITENT TOUT PARTICULIEREMENT PORTER VOTRE ATTENTION

### ACCÈS AUX DISPOSITIFS

Si nous prenons acte et ne pouvons que nous féliciter de la mise en place par la Région de dispositifs en faveur de la création et de la commande publique, nous sommes en revanche en total désaccord sur la façon de les attribuer.

Précisons le, nous ne contestons pas un type d'œuvres et d'artistes choisis, et nous ne nous prononcerons pas globalement sur leur pertinence et la qualité de leurs propositions.

Nous contestons un système de choix, qui se fait toujours dans un même segment restreint de la création aujourd'hui à 360°.

Comme cela a été dit plus haut, Rhône-Alpes compte un nombre important d'initiatives associatives d'artistes, qu'elles soient très récentes ou plus anciennes, un grand nombre d'artistes, de lieux, et de manifestations diverses.

Nous demandons la prise en compte équitable de cette diversité, pour des choix d'attributions d'aide aux artistes, de commande ou d'achat non en fonction de critères esthétiques préétablis mais par la prise en compte d'une qualité maximale que l'on retrouve dans des esthétiques différentes, la prise en compte de la pertinence d'un projet, et sa qualité de gestion...

*Nous sommes profondément en désaccord avec un système qui donne l'impression que le choix d'une œuvre, d'un projet d'artiste, d'un collectif, d'une structure de diffusion, se fait d'après l'idée que se fait à priori le décideur institutionnel sur ce que doit être aujourd'hui la création et le créateur, et non par la prise en compte de ses réalités, dans la diversité.*

*Encore une fois, Il n'est évidemment pas question de remettre en cause une politique d'aide à la création, de la commande publique ou d'achats pour les collections, mais tenter de ramener ce système vers une ouverture naturelle d'attribution à des œuvres et des démarches tenant compte de la diversité de la création actuelle.*

**Un exemple**, nous saluons de manière mitigée la nouvelle initiative de la Région de mettre en place ce « **fond d'amorçage** » qui pourtant donne leur chance à de jeunes artistes encore sans références à entrer dans la vie professionnelle, soutien à la création émergente évidemment indispensable (cela revient de manière récurrente dans tous les discours, justifiant ainsi une politique culturelle dynamique et ouverte). Mais si nous estimons que la collectivité doit être particulièrement attentive aux jeunes créateurs, elle ne doit pas pour cela abandonner tous ceux qui ont un parcours confirmé dans le temps et dans les œuvres et qui par leur âge, leur démarche « trop » personnelle, « trop » libre ne rentrent plus dans le cadre des critères et des choix arbitraires institutionnels.

*(cela dans tous les domaines artistiques : spectacle vivant, artistes plasticiens etc...)*

### **Comment changer cette situation ?**

Pour commencer, posons les questions et attendons les réponses.

- Qui décide des bénéficiaires ?
- Quelles œuvres et projets en bénéficient et pourquoi ?
- Quelles œuvres et projets n'en bénéficient pas et pourquoi ?
- Sur quels critères ?
- Et qui les a définis et Comment ?
- Qui s'arroge la compétence et la perspicacité suprêmes ?

## **PROPOSITIONS**

CRÉATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE

### **D'information de réflexion et d'attribution**

Pour un temps défini et limité

**Mise en place de commissions consultatives tournantes** qui se réuniraient périodiquement pour faire le point et également à la demande d'un de ses membres ou d'un élu. Ce système permettrait de donner en permanence la parole aux divers acteurs concernés, faire remonter en direct vers les élus les réalités de terrain et participer aux attributions concernées par les dispositifs en faveur de la création. Cette commission aurait comme souci permanent de tendre vers l'équilibre de choix de qualité dans la diversité.

### **Les membres de cette commission**

Représentant la diversité de la création contemporaine

De type **paritaire**, les commissions seraient composées à partir de **la diversité objective** des acteurs identifiés du monde des arts plastiques et visuels en R-A : artistes, diffuseurs, médiateurs, collectionneurs / privés, institutionnels, associatifs ... Les Membres seraient en priorité issus d'associations représentatives de professionnels dans ces divers domaines et **tournants**.

*NOTE : Que ce soit pour la participation des artistes, comme des divers diffuseurs et autres... Nous insistons sur le choix d'une personne représentant une collectivité, (association) et non d'un individu ne représentant que lui-même. Le premier porte la parole de la collectivité, et a été mandaté pour cela. L'autre exprime sa propre parole, donc uniquement son opinion qui ne correspond qu'à sa vision des choses, et peut-être liée à sa situation (?)*

*Concernant l'artiste, sa parole individuelle n'est pas à rejeter systématiquement, mais elle n'est intéressante que dans le cas d'un témoignage personnel, et clairement revendiqué en tant que tel, et non pour une réflexion ou un choix pour la collectivité.*

*Actuellement, dans ces deux domaines, quand l'individu artiste est sollicité, (et / ou une structure de diffusion) le demandeur le choisit évidemment en correspondance avec sa conception donc renforce encore ses choix.*

***Dans cette configuration, à quoi servent les commissions et les jurys si ce n'est pour « donner le change », une illusion de démocratie et de justice et pour les appels d'offre le détournement légal de la loi (?)***

## **LA COMMANDE PUBLIQUE : Le 1% artistique en Région**

Certes la Région a fait un grand travail dans le sens de l'application de la loi du 1% mais qu'en est-t-il réellement dans les faits ?

Là aussi se pose le même problème de restriction des choix dans un segment étroit de la Création.

À part quelques « os à ronger » qui portent toujours sur les budgets les plus bas, les choix sont faits - évidemment dans le cadre légal - mais dans la pensée

institutionnelle, (\*) car la grande majorité des membres des commissions vient de l'institution. Alors quand les « personnalités qualifiées » venant de la DRAC comme de la Région sont en plus choisies dans le para-institutionnel, et cooptées toujours dans la même mouvance, **nous aurons donc compris que tout est verrouillé.**

*(\*) un membre de l'union syndicale des artistes (USOPAV) représente à lui seul la diversité ?*

**Le résultat est simple :** Quantité d'artistes impliqués dans l'œuvre publique renoncent à concourir sachant qu'ils n'ont plus aucune chance, certains y laissent leur peau d'artiste et ceux qui persistent se ruinent en dossiers, en envois, et en perte de temps.

C'est pourquoi il est impératif de revoir une composition équilibrée de ces commissions pour que les diversités puissent s'exprimer et exister dans ce cadre précis.

## PROPOSITION

Sans - évidemment - être en contradiction avec la loi, nous demandons aux élus que les choix soient globalement faits avec le même souci de diversité, en faisant le choix de « personnalités qualifiées » représentatives de la réalité de la création contemporaine, dans l'esprit d'équilibre déjà décrit ci-dessus pour les dispositifs.

*Nous savons aussi que si une Région doit évidemment travailler en dialogue, et en partenariat avec le ministère de la Culture et ses représentants en région, à savoir la DRAC, elle ne doit pas y être inféodée.*

## NOTE :

**Un projet dans le cadre du 1% est une question posée à l'artiste en fonction des divers paramètres spécifiques au contexte. Chaque artiste y apporte sa réponse. C'est cette réponse qui doit être avant tout appréciée et éventuellement choisie.**

**Le choix de la commission doit porter sur la qualité et la pertinence du projet, sa faisabilité et sa minimum pérennité.**

**Le choix ne doit pas être fait avant tout sur le nom de l'artiste, son âge, sa place sur le marché de l'art et son positionnement par rapport aux lieux institutionnels et assimilés.**

## LES PUBLICS

Après avoir déploré encore et encore la carence d'une éducation suivie dès le plus jeune âge dans ce domaine. Nous connaissons les difficultés d'accès au plus grand nombre à la création contemporaine.

Si toute initiative est à prendre en compte, du côté scolaire ateliers, cars scolaires pour visites d'expos, explications diverses et cartels adéquats, etc... etc... Nous pensons que globalement, pour adultes et enfants, la prise en compte de la diversité de la création est la meilleure possibilité de jeter des passerelles entre le grand public et les œuvres contemporaines.

Dans ce large éventail de l'offre, il y a des démarches, des langages d'œuvres d'accès moins difficile que d'autres et des esthétiques de sensibilités diverses dans lesquelles le public peut oui ou non se retrouver...

S'appuyer sur des œuvres, sans complaisance, sans être de qualité inférieure, mais écrites par des signes et des vocabulaires plus perceptibles, permet - de marche en marche - de se projeter vers des œuvres plus difficiles d'accès.

Par les commandes et les collections publiques, par le soutien à la création accordé sans discrimination à la réalité des diversités, l'élu a une responsabilité immédiate et historique celle de faire se rencontrer la réalité de la création d'une époque avec le public le plus large, sans concession, et avec la recherche de passerelles possibles. De son côté, l'artiste responsable se pose aujourd'hui la question par rapport à son travail : **Pourquoi, parce que pour qui ?**

## **UNE STRUCTURE BIS D'INFORMATION SUR LES ARTISTES EN R-A ?**

**« Les torchons et les serviettes » ?...**

Nous savons qu'encouragé par l'institution - entre autres DRAC et Région - un deuxième centre d'information (Internet) sur les artistes de Rhône-Alpes (Documents d'Artistes) est en gestation (?)

Que doit-on penser de ce projet, s'il est soutenu et financé par la collectivité, ?

**Soit ce projet fera un travail objectif** d'information, et sera donc parallèle à celui de la MAPRA (*avec son Annuaire*) dans ce cas, pourquoi ? et quelle est sa pertinence ?

**Soit ce Centre** (Document d'Artistes) **définira à priori** quelles sont les formes de créations et les artistes qui auront droit de profiter de cette information sur leur travail, financé par la collectivité. ? Et dans ce cas qui choisira ces privilégiés ? Et pourquoi ?

L'institution et le para-institutionnel ?

Une structure « Documents d'Artistes » à été créée en PACA. Mais il n'y avait pas de « MAPRA » en PACA, pas de centre d'information sur les Arts plastiques et les artistes, pas d'Annuaire des arts plastiques et visuels PACA, pas de structure financée par la collectivité dans ce domaine.

Certes ! « *Abondance de biens ne nuit pas* » mais personne ne comprend dans quelle logique et but, la Région encouragerait et financerait cette deuxième structure en Rhône-Alpes.

**Ne vaudrait-il pas mieux que chacun collabore honnêtement avec la MAPRA afin d'optimiser les outils et les moyens existants au bénéfice de tous ?**

**NOTE :** *Va-t-on nous refaire le coup (le coût) de l'enquête de 2006 sur les artistes de R-A. à partir d'à peine une centaine d'artistes sélectionnés ?*

*Et ce, sans la MAPRA qui possède le plus gros fichier dans ce domaine (?)*

*Ce travail aurait pu naturellement se faire GRATUITEMENT, sans ségrégation et aurait donné une photo exacte d'une réalité non truquée.*

**Nous demandons à l'élu de toujours privilégier les solutions qui fédèrent et non les solutions qui divisent, et qui finissent toujours insidieusement par créer des catégories de citoyens.**

**Ceux qui ont droit d'un côté, et ceux qui n'ont pas, ou beaucoup moins le droit de l'autre.(?)**

## **CONCLUSION**

**Nous demandons aux futurs élus du Conseil Régional que soit créé un vrai partenariat entre la Région, et les acteurs du monde de l'art, celui qui se fait aujourd'hui en Rhône-Alpes comme ailleurs...**

**Il n'est pas question de remplacer une « vérité » par une autre « vérité », un dogme par un autre dogme, mais de prendre objectivement en compte les différences, les respecter, les écouter et dialoguer.**

**Nous demandons que les aides de la collectivité en faveur de la création et de l'artiste soient attribuées dans la transparence et l'équité, à la diversité de la qualité.**

Nous sommes convaincus que l'Europe est une véritable chance pour les artistes, tout particulièrement pour ceux qui ont choisi de vivre et travailler en Région.

C'est dans cette dynamique que nous revendiquons la Région où nous vivons comme notre réalité territoriale qui - évidemment - s'inscrit dans une dynamique nationale, européenne et internationale.

**Nous sommes confiants et prêts à y apporter notre contribution en dialogue avec tous ceux qui voudront bien l'accepter.**

Le Conseil d'Administration de la MAPRA  
Son Président Alain LOVATO  
Février 2010

## ANNEXE

### ARTS PLASTIQUES (VISUELS) et ART CONTEMPORAIN ?

**Quand nous parlons de dispositifs en faveur de la création et des artistes mis en place par la collectivité, en l'occurrence la Région, nous tenons à utiliser le terme Arts plastiques et Visuels (ou art actuel) et non Art contemporain. POURQUOI ?**

Car les mots ont de l'importance, et en utilisant « dispositifs » pour « l'Art contemporain » nous désignons pour quel domaine de la création ces dispositifs sont à priori destinés. Le terme est donc dans ce cas discriminatoire. Puisqu'il élimine tout ce qui n'est pas considéré (par qui ?) Art contemporain (?)

**Le terme Art contemporain** succédant à l'Art moderne a - nous le savons - perdu son sens étymologique, c'est-à-dire qu'il n'est plus utilisé pour désigner l'art actuel, mais une classification voire même une classification qui pour certains est une valeur en soi (?)

*Que ce soit dans un bureau ou ailleurs, personne ne peut s'arroger le droit de décider de ce que doit être aujourd'hui la création, de ce qui doit, ou ne doit plus exister. Et finalement donner l'impression de vouloir écrire l'Histoire de l'Art à la place de l'artiste.*

*Tout reste à dire et par tous les moyens, c'est à l'artiste d'être pertinent. À condition qu'on ne le tue pas dans son atelier. C'est le recul du temps, de l'Histoire, qui naturellement décidera. Et nous savons tous que dans ce domaine l'Histoire est particulièrement cruelle... ou juste (?)*

**Arts plastiques (et visuels)** désignent aujourd'hui des moyens spécifiques d'expression toujours plus étendus allant de la sculpture de matériaux ou la peinture-peinture jusqu'au numérique, lumière et au-delà (?)... Au service de champs infinis de création par des signes et des langages illimités.

Alors, quand la collectivité, dans le cadre de politiques culturelles, avec des fonds publics, décide de soutenir **la création et l'artiste citoyen**, le bénéfice doit en revenir à la qualité de l'oeuvre et du projet dans l'éventail aujourd'hui à 360° de la création, et non choisis sur sa facture en confondant le fond, la forme et les moyens.

L'argent public ne doit pas discriminer, mais donner dans l'équité la possibilité à toutes les formes d'expressions d'apporter leur vision des choses et de vivre.